

## *Cas clinique n° 1*

- Marie, 89 ans. Valide jusqu' 'il y a peu, elle se trouve dans une aile éloignée du bureau des infirmières. Récemment, elle est plus confuse, sans cause médicale identifiable. Elle a des hallucinations et crie la nuit pour appeler les infirmières, ignorant l 'usage de la sonnette. Les neuroleptiques restent peu efficaces. Elle empêche ses voisins de dormir. Les infirmières suggèrent un changement de chambre mais la patiente refuse et le M.Tr. hésite, sous la pression de la famille qui craint de la déraciner

## *Cas clinique n° 2: Yvonne 78 ans*

- Vendredi 17h30. Cette patiente, démence légère, fait une poussée de t° à 39°. Le M.Tr. contacté dit ne pas pouvoir venir, étant en consultation et devant s'absenter après. La patiente fait une grosse chute de TA et le M.Tr. a prescrit par téléphone de donner de l'Effortil et d'attendre 19 h pour appeler le médecin de garde du WE. L'équipe infirmière vous demande d'intervenir auprès de la patiente. La famille accuse le lendemain l'institution de négligence car il a fallu hospitaliser in extremis la patiente (choc septique). Comment voyez-vous votre rôle éventuel vis-à-vis du M.Tr., de la famille? de l'institution ?

## *Cas clinique n° 3: Nestor 80 ans*

- Vivait seul à domicile, en semi-autonomie, aidée par sa fille, habitant près de chez lui. Depuis 1 an: épisodes de confusion, agressivité, oublis du gaz, etc.... Fille épuisée. Le M.Tr. conseille le placement en MRS. Dès l'entrée, la fille et le fils passent très souvent, posent des tas de questions aux infirmières, critiquent les soins, la qualité des repas, le coût des médicaments. Le responsable nursing vous demande d'intervenir.

ETHIQUE, MORALE, DEONTOLOGIE et LE DROIT DANS TOUT CELA ?



**DROIT**

**ETHIQUE**

**MORALE**

**DEONTOLOGIE**

# DEFINITION



## Droit

L'ensemble des règles qui sous la garantie de la contrainte sociale gouvernent l'activité des hommes vivant en société.

## Ethique

**L'éthique clinique est un « instant » particulier sur le chemin professionnel des soignants.**

## Morale

(latin *moralis*, de *mores*, mœurs) Qui concerne les règles de conduite pratiquées dans une société, en particulier par rapport aux concepts de bien et de mal : Réflexions morales.

Qui relève de la conscience que l'on a de ce qui est bien : Avoir l'obligation morale de faire quelque chose.

Qui se conduit selon les règles de comportement communément admises dans une société ; qui est conforme aux bonnes mœurs : Un auteur très moral. Un film moral.

## Déontologie

La déontologie médicale est l'ensemble des principes, des règles et des usages que tout médecin doit observer ou dont il doit s'inspirer dans l'exercice de sa profession.

# SECRET PROF / DEVOIR DE DISCRETION

## **Secret professionnel**

- Notion de confident nécessaire
- Secret confié dans l'exercice de sa profession
- Engage les responsabilités civile, pénale et disciplinaire

## **Devoir de discrétion**

Notion de non divulgation d'infos non pertinentes

Engage les responsabilités civile et disciplinaire

Pas ou peu de jurisprudence pour baliser le concept

# SECRET PROF / DEVOIR DE DISCRETION

## Secret professionnel

- Infirmiers, aides soignants
- Coordinatrices et personnel du centre
- Assistants sociaux
- Gardes à domicile ?
- Paramédicaux : kinés, ergothérapeutes, ...

## Devoir de discrétion

Aides familiales et ménagères

Personnel administratif

Ouvriers polyvalents et livreurs

Volontaires

# *Besoins/attentes des familles*

- Etre accueillies
- Etre soulagées (de la prise en charge de leur parent)
- Etre impliquées (soins, décisions, conseil des résidents)
  - Se sentir utiles (lecture, musique, vidéos, .....)
  - Participer aux soins ? Point particulier: donner à manger ?  
(acharnement nourricier !)
- Etre informées (organisation du home, des soins, état de santé de leur parent, son traitement, son évolution, politique de l 'institution en matière de traitement de la douleur, confort de leur parent en phase terminale)
- Pouvoir aborder les aspects financiers ( savoir décoder!)

## *Besoins et attentes des familles: suite*

- Etre rassurées, entourées
- Etre soutenues: « ça dure! », « je néglige mes enfants », « il-elle ne me reconnaît même plus », « je suis en train de le(la) perdre, mais en même temps elle est toujours là! »
- Etre déculpabilisées (e.a. suite au « placement ») et confortées dans le choix du « placement »
- Etre « enseignées » (gestes de soins ou de soulagement, « acharnement nourricier »)
- Etre « cadrées » ou « recadrées »
- Pouvoir faire confiance (ont dû « déléguer » à la MRS)

## *Besoins/attentes des familles*

- Pas toujours concordantes !
- Parfois ambivalentes
- Parfois contradictoires
- Souvent changeantes:évolutives au fil du temps
- Parfois formulées de manière indirecte: savoir décoder !

# DROITS DU PATIENTS

- Droit à la prestation de services de qualité
- Droit au libre choix du professionnel
- Droit à la protection de la vie privée
- Droit à l'information
- Droit au consentement
- Droit concernant le dossier

# Art 25 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne

- Toute personne âgée a le droit de prendre des risques pour elle-même, de prendre ses responsabilités et de les assumer quel que soit son degré de handicap
- Chaque personne âgée a droit à l'autonomie, à la sécurité, à la dignité et à l'épanouissement de personne à l'abri de l'exploitation et des abus physiques ou mentaux, à la reconnaissance de son identité

# Droits fondamentaux

- Droit à la vie privée
- Droit à la vie affective
- Droit à une vie sexuelle entre adultes consentants
- Droit aux loisirs, à la formation, au perfectionnement, à la culture et à la pratique des activités physiques et sportives

L'accès à une information complète et efficace dans le respect total de la personne

Droit à la citoyenneté responsable et à la participation aux décisions collectives par une présence et une représentation effective dans les instances compétentes

# Droits fondamentaux

- La liberté d'avoir sa propre conception du monde et d'organiser sa vie spirituelle
- Le droit de poursuivre le plein développement de son potentiel humain

Le droit d'obtenir des services et aides de nature à accroître son aptitude à vivre de manière indépendante

La liberté de choisir son mode de vie, même en cas de perte d'autonomie